

Ce Journal paraît les Dimanche,
Mercredi et Vendredi.

**PRIX
de l'abonnement.**

POUR LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE :

Un an 32 francs.

Six mois 16 .

Trois mois 8 .

HORS DU DÉPARTEMENT :

1 franc de plus par trimestre.

Un numéro 25 centimes.

Années 25 c. la ligne.

Réclames 50 c. id.

L'AVENIR,

Journal du Progrès Social.

EMANCIPATION DES PEUPLES PAR L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

Le numéro du dimanche étant plus spécialement consacré aux intérêts de l'industrie et de la fabrique lyonnaise, il en est fait un tirage supplémentaire auquel on peut s'abonner séparément.

Prix de l'abonnement : Un an, 12 fr. — Six mois, 6 fr. — Trois mois, 3 fr.

AVIS.

Par suite de nouveaux arrangements, le journal va reprendre sa marche ordinaire, et nos abonnés seront régulièrement servis.

Lyon, le 28 Janvier 1847.

À notre sens, le fait social le plus grave, le plus caractéristique de l'époque, n'est pas seulement la concentration des capitaux dans un petit nombre de mains, et par suite l'injuste répartition des produits qui en sont le résultat inévitable, mais bien l'impossibilité où croit se trouver le pouvoir d'assurer à tous le *droit au travail*!... Le droit au travail, ce problème posé par Turgot en 89, n'est pas en effet résolu, et la génération d'hommes qui a jusqu'ici survécu à cette époque, meurt chaque jour dans le plus cruel désenchantement, comme, pour ainsi dire, accablé sous le poids d'une énigme qu'il peut comprendre, en voyant, de nos jours encore, ce droit sacré si cruellement contesté. Laisser manquer à l'homme, dont les bras sont la seule ressource, dont le travail est le seul capital en sa possession, le travail, c'est le condamner inévitablement à la mort. Or, quelle que soit la cuirasse égoïste dont les esprits sont couverts sous le rapport de la science économique, nous ne pouvons cependant croire que nous en soyons encore, en France, à accepter toujours le principe de *Matthus*, qui se renferme dans ces mots : « Un homme qui naît dans un monde déjà occupé, si sa famille n'a pas les moyens de le nourrir, ou si la société n'a pas besoin de son travail, c'est homme n'a pas le moindre droit à réclamer une portion quelconque de nourriture, et il est réellement de trop sur la terre. Au grand banquet de la nature il n'y a point de couvert mis pour lui. La nature lui commande de s'en aller, et elle ne tarde pas elle-même à mettre cet ordre à exécution. »

Eh bien! nous le disons dans la sincérité de notre ame, en droit comme en raison, il n'est personne, il n'est pas un pouvoir social quelconque qui puisse soutenir hardiment et proclamer une semblable doctrine; le cœur, l'esprit, le sentiment religieux, chrétien, repousse aussi ce code horrible, contraire à toute justice, à toute équité; il faut enfin ouvrir les yeux, voir, et se dire : *Ne point assurer à tous le droit au travail, c'est, sinon proclamer, mais pratiquer; c'est, enfin, exécuter à la lettre la doctrine homicide de Matthus.* Voilà ce que personne ne peut se dissimuler; voilà qui est indéniable, si l'on a de la clairvoyance et quelque courage.

A vous donc, hommes politiques de tous les partis, qui tous, quoique par des moyens différents, croyez qu'il doit y avoir société, association entre les hommes, et non pas un pèle-mêle sauvage; vous, hommes religieux, qui pensez avec le Christ qu'il ne peut y avoir un homme de trop sur la terre, et que Dieu nous a mis au monde pour accomplir une desti-

née; vous tous, enfin, qui n'abdiquez pas le caractère sacré de l'humanité, bâtez-vous, bâtez-vous, il est temps! vous êtes solennellement mis en demeure de prouver que vous tenez tous à vos titres, et d'homme politique, et d'homme religieux, à votre nom d'homme même; car Dieu vous le commande, et l'humanité vous en fait une loi. J. R.

La chambre des pairs a été unanime pour flétrir la conduite des puissances du nord dans l'affaire de Cracovie, et tous les orateurs qui se sont succédé ont fait entendre des paroles énergiques contre la violation du traité de Vienne. Il est probable que la chambre des députés s'associera à cette protestation, et que les deux chambres du parlement anglais expriment également leur indignation sur ce fait. Mais nous nous demandons quel sera le résultat pratique de toutes ces démonstrations du gouvernement et du parlement de France et d'Angleterre. Croit-on que l'Autriche, la Prusse et la Russie consentiront à rétablir les choses dans l'état où elles étaient avant l'incorporation de Cracovie? Ils plaideront la cause des faits accomplis, et la violation des traités ne sera pas réparée. Les trois cours du nord savaient bien, lorsqu'elles ont adopté cette mesure, qu'elles ne risquaient rien, et que ni la France ni l'Angleterre ne feraienr de cette question un *casus belli*.

Correspondance particulière.

Paris, le 24 janvier 1847.

La banque d'Angleterre, ainsi que nous l'avons annoncé depuis quelques jours, a augmenté le taux de son escompte de 3 1/2 à 4 0/0 et toutes les lettres particulières que nous recevons aujourd'hui de Londres, s'accordent à dire qu'une nouvelle augmentation de 1 1/2 0/0 aura encore lieu la semaine prochaine. En dehors de la banque on ne peut plus escompter les meilleures valeurs chez les escompteurs de Londres au dessous de 5 et de 5 1/2 0/0.

Or la banque d'Angleterre a pour principe irrévocable de suivre le taux de l'argent sur la place. Par conséquent on doit s'attendre que l'escompte sera porté la semaine prochaine de 4 à 4 1/2 0/0 et peut-être ultérieurement plus haut encore. On se préoccupe beaucoup en Angleterre de la cherché des grains qui existe en France, et de la concurrence que les acheteurs anglais de blés étrangers vont rencontrer sur tous les marchés de la part des Français. La réserve de la banque d'Angleterre commence aussi à diminuer d'une manière remarquable, et nos voisins craignent pour eux-mêmes la rareté extrême de numéraire qui existe en ce moment en France.

— M. Leblanc, négociant français, accusé de banqueroute frauduleuse et dont la cour royale a ordonné l'extradition, a été livré par les autorités de Guernesey à des gendarmes venus tout exprès de France. Avant son départ il a reçu de personnes bienfaisantes des secours à l'aide desquels il pourra, après son débarquement, retenir dans la diligence de Caen trois places, pour lui et les deux gendarmes. Sans cela il eut été réduit à faire le voyage à pied de brigade en brigade.

— Le discours de la reine pour l'ouverture du parlement anglais a été expédié de Londres à Southampton par le télégra-

phé électrique, et il a été imprimé dans cette dernière ville, à une distance de plus de 130 kilomètres, en même temps que dans la métropole.

— Des inspecteurs viennent d'être chargés, par le ministre de la marine, de parcourir les différents points de notre littoral, afin de faire les études nécessaires pour l'établissement des signaux sémaphoriques le long de nos côtes.

— Le général Santa-Cruz, ancien président de la république péruvienne a été reçu en audience particulière par M. le prince de Joinville, avec lequel il a eu des rapports lors de ses voyages dans l'Amérique du sud.

— Trois nouveaux missionnaires vont partir pour les pays de l'extrême orient, deux pour la Cochinchine et un pour le Japon.

— Un pied de quiseng, la plante médicale favorite des Chinois, vient d'être apportée au Jardin-des-Plantes de Paris.

— Lord Normamby a donné hier un grand bal à l'ambassade d'Angleterre. Un seul des ministres était présent : c'était M. le maréchal Soult. On y remarquait aussi M. le comte Molé et M. Thiers.

La présence de M. le maréchal Soult à cette soirée est de nature à faire naître toutes sortes de conjectures sur les relations du président du ministère avec ses collègues.

— On annonce que la Russie, usant de son protectorat, prend des mesures pour que les jeunes Moldaves et Valaques qui viennent ordinairement étudier à Paris, soient forcés par leurs gouvernements à faire leurs études à l'école des Cadets, à Saint-Pétersbourg. Ceux qui s'obstinent à préférer l'enseignement français perdraient dans leur pays les droits civils et politiques.

— Nous apprenons de Liverpool qu'une baisse subite s'est déclarée mardi dernier, 19 de ce mois, sur le marché des farines, et qu'on espère que le moment de la réaction est enfin arrivé.

— Il y a encore eu un conseil du Mont-de-Piété, tenu à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. de Rambuteau, préfet de la Seine. Il s'agit de prendre quelques nouvelles mesures pour venir au secours des classes nécessiteuses.

— La cour royale de Paris a fixé à 3,000 fr. la pension alimentaire que la comtesse de Lambourg devra faire à son fils naturel, le comte Léon, dont tout le monde connaît la paternité illustre. Le tribunal de première instance avait fait monter la pension au chiffre de 6,000 fr.

Nouvelles étrangères.

ANGLETERRE. — A la dernière assemblée de l'association du Repeal, M. O'Connell a déclaré, qu'au lieu de 3000000 liv. ster., il se propose de demander une allocation gouvernementale de 50000000 liv. pour le soulagement des misères irlandaises.

Le comte de Forlesene a fait connaître à la chambre des lords la réponse de la reine à l'adresse. Le marquis de Lansdowne a annoncé que lundi il soumettra à la considération de la chambre la situation de l'Irlande. La chambre s'est encore ajoutée.

Dans la séance de la chambre des communes, lord Palmerston a déclaré ne pas savoir officiellement qu'il existait à Londres une agence où l'on délivrait des lettres de marque pour le Mexique. Quant à la manière dont seraient jugés les étrangers

œuvres dont le prix mesquin est à moitié absorbé par les frais de couleurs, de toiles et de peinceaux! Vous vous plaignez que le talent déserte, en ce siècle vénal, les toiles destinées à Dieu! et chaque jour vous les payez un peu moins! Mais ne voyez-vous pas que c'est là tuer le talent, l'étouffer à son berceau?

Croyez-moi, soyez plus généreux, et les murs de nos églises ne se couvriront plus d'absurdes caricatures. Qu'importe au fidèle le nombre des tableaux, s'ils sont repoussants par leur stupide froideur? Il détourne la tête et s'en va. Mais si, l'ame remplie d'une sainte pensée, il voit devant lui la suave inspiration d'un homme de génie, une ravissante joie l'inonde, il prie avec plus de ferveur.

Nous regrettons de n'avoir vu cette année aucune œuvre ayant une dimension assez vaste, un caractère assez grave, une exécution assez bonne, pour représenter dignement l'histoire. Cette mine si riche et si féconde où l'on peut si bien s'inspirer, n'a pour interprète que madame Louise Desnos et M. J. L. Loustau.

Dans le *Journal du soir*, madame Desnos s'est efforcée de faire ressortir le contraste des traits sombres et farouches des géolières avec le calme des nobles victimes; et malheureusement les uns ne sont que d'horribles mannequins, et les autres de raides poupées! Cette dramatique scène, qui devait vous émouvoir, ne vous donne de l'inquiétude que sur l'équilibre de certains personnages. Du reste, quoique ce sujet nous paraisse au-dessus des forces de cette dame: la peinture en est savante, et l'étude de la perspective, du clair-obscur et du dessin paraît lui être familière.

Le *Bonaparte quittant l'Egypte* de M. Loustau est d'une faible composition. Nous lui savons gré de l'immense légende dont il accompagne cette œuvre; car on a grand besoin d'elle pour reconnaître dans ce personnage, qui a toutes les peines du monde à tenir des poses d'acrobate, le poétique général des Pyramides. Ce groupe est mal éclairé; les fuyants sont manqués; la mer est détestable. Et l'on ne comprend pas que cet artiste ait montré si peu d'inspiration dans un sujet si dramatique, et avec de tels acteurs! Cela a d'autant plus lieu de surprendre, que M. Loustau ne manque pas de talent.

Oh! laissez plutôt les temples nus, que d'arracher ainsi aux veilles fidèles de ces jeunes ames des œuvres sans vie et sans inspiration, des

PEUILLERON DE L'AVENIR.

SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS.

EXPOSITION.

3^e article (1).

Depuis notre compte-rendu touchant les tableaux religieux, un grand changement s'est opéré dans le salon: quarante toiles sont venues l'enrichir, et de nombreux déplacements ont fait jour d'une lumière plus favorable celles qui n'étaient pas suffisamment éclairées.

Deux peintures, entre les nouvelles, peuvent être classées dans le genre religieux. L'une, *Les saintes femmes allant au tombeau du Christ*, est d'une bonne école. Les draperies en sont d'un jet simple et parfaitemment en harmonie avec la sévérité du sujet. Ces femmes sont bien posées et marchent avec un profond recueillement. Nous voudrions voir cette toile prendre, sous l'habile peinceau de M. Landelle, des proportions plus grandes: en conservant ses qualités, elle acquerrait alors un aspect plus intéressant; le dessin en serait plus fini, plus étudié; elle ferait, nous le croyons, une œuvre d'un grand mérite.

La seconde est une copie du Titien. Nous ne connaissons pas l'original d'après lequel elle a été faite; mais le nom de ce grand maître nous est une sûre garantie que la mollesse des chairs, le bossel des muscles, l'in-décision des contours qui se trouvent dans cette copie, ne viennent pas de lui. Tout en rendant justice aux efforts de madame Cléopâtre Dupasquier, nous croyons ce genre de peinture trop sérieux, trop sombre, trop mystique, pour qu'une femme puisse en rendre toute la puissante énergie, toutes les profondes douleurs. Souvent l'esprit féminin s'étaie d'une grande perséverance pour surmonter les obstacles qu'il rencontre; mais, hélas! Mesdames, en vous donnant des ailes de colombe, le Ciel n'a pas songé que vous voudriez un jour suivre l'aigle dans son vol lointain et rapide.

Oh! ne nous joignez pas non plus à cette multitude de peintres qui,

(1) Voir les numéros du 3 et du 20 courant.

On s'abonne:

A LYON. rue St-Dominique,

n^o 1, au 1^{er}, chez M. RÉCIPAS;

A LA CROIX-ROUSSE, rue du Viard, 3;

A PARIS. à l'Office-Correspondance de Léjolivet et C^o, place de la Bourse;

A MARSEILLE. chez M. E. MARTIN, licencié en droit, rue Sibé, 24, A;

Et chez tous les Directeurs des postes et des messageries.

Tous les articles, ayant un but d'intérêt public, seront insérés gratuitement, quand ils seront revêtus de signatures connues.

Les lettres et envois non affranchis seront rigoureusement refusés.

trouvés à bord de navires mexicains, le gouvernement s'est mis en communication à ce sujet avec M. Pakenham. La chambre s'est ensuite formée en comité sur la question d'opportunité, consistant à suspendre temporairement la législature relative à la navigation.

Extrait du *Times* cité par le *Globe* : Il paraît que le lord-chancelier soumettra bientôt une double mesure à la chambre des lords. On séparerait complètement la législation relative à l'*insolvable* et celle qui concerne le *banquieroutier* : il n'y aurait plus d'emprisonnement pour *dettes*, mais seulement pour *fraude*.

ROME, 14 janvier. (Correspondance particulière du *Sémaphore de Marseille*.)

Un événement dont l'histoire ne fournit pas l'équivalent depuis 300 ans, vient d'avoir lieu dans cette capitale du monde chrétien, et a pénétré tous les coeurs d'un sentiment de profonde vénération et d'admiration pour le souverain que la Providence nous a donné.

Hier, 13, à l'occasion du huitième jour de la fête des Rois (*l'ottavario della Epifanìa*), il y avait des fonctions et des sermons dans toutes les églises selon l'usage.

La cérémonie avait commencé à l'église de Saint Andrea-della-Valle ; le père Ventura, prédicateur, avait commencé une partie de son sermon, lorsqu'on annonça le pape. Cette apparition inattendue du saint-père a produit naturellement un mouvement général de satisfaction chez tous les fidèles présents. L'usage est que, lorsque le pape arrive dans une église où l'on prêche, le prédicateur doit aller prendre les ordres du saint-père pour continuer. Pie IX demanda au père Ventura à quelle station de son sermon il était. — A la seconde, répondit le moine. — Eh bien ! père, répliqua le pape, j'achèverai votre tâche ; cédez-moi vos insignes de prédicateur... et le pape les endossa, et monta à la chaire, à la grande stupéfaction de la foule réunie dans cette vaste église.

Mais quels furent l'émotion et l'attendrissement général lorsque cette voix vibrante retentit sous les voûtes sonores de l'édifice, lorsque enfin, avec une dignité et une mûre éloquence, Pie IX toucha tous les points de religion, de morale, d'ordre public, tout ce que, en un mot, un père peut dire à des enfants. Les larmes coulaient de tous les yeux. Mais l'émotion fut à son comble, lorsque, à la fin du sermon, le saint-père se tournant vers le Saint-Sacrement, a fait sa prière et a appelé la bénédiction du Ciel pour ses sujets.

TURQUIE. CONSTANTINOPLE, 30 décembre. — La Porte ottomane vient d'adresser à M. de Bourqueney, ambassadeur de France, une note dans laquelle elle se plaint de la manière dont le bey de Tunis a été reçu à Paris. La Porte prétend que par cette réception on a accordé au bey des droits qu'elle ne saurait reconnaître, attendu que le bey est son vassal. On dit que M. de Bourqueney s'est excusé en alléguant que l'ambassade à Paris était encore toute nouvelle, et que le plus souvent l'ambassadeur était absent. Cette excuse paraît singulière, attendu que l'ambassadeur ottoman était à Paris à la même époque que le bey. Quant à la nouveauté de l'ambassade, on pense que cette circonstance ne peut exercer aucune influence sur le caractère d'un ambassadeur et de la dignité de sa cour.

(*Gazette d'Augsbourg*.)

FRONTIÈRES DE LA GALICIE, 12 janvier. — Le système de douanes autrichien ne sera appliqué au territoire de Cracovie qu'au mois de mai prochain.

RUSSIE. SAINT-PÉTERSBOURG. — Sur un rapport du ministre de l'instruction de l'empereur, S. M. a accordé l'ordre de Saint-Stanislas de deuxième classe au célèbre astronome Leverrier, comme témoignage de sa bienveillance particulière.

PRUSSE. Berlin, 14 janvier. — Hier la nouvelle est arrivée de Saint-Pétersbourg qu'un établissement de crédit serait prochainement fondé pour les propriétaires de biens nobles et équestres de Pologne. (Gazette des postes de Francfort, 20 janvier).

Il est probable que cette institution de crédit sera dans le genre de celles bien connues en Russie sous le nom de *Lombards*, et que le czar veut ouvrir en Pologne un de ces établissements afin d'ajouter aux confiscations des biens nobles un nouveau moyen d'expropriation par l'usure.

VURTEMBERG. Stuttgart, 16 janvier. — Dans la séance de ce jour, la chambre des députés s'est occupée de la liberté de la presse et de la censure. Elle a résolu de demander au ministère une explication rassurante sur ses intentions concernant la ma-

Enfin, M. Bonnefond, cet artiste bien aimé des Lyonnais, dont la brillante réputation s'éleva si haut à l'apparition des *Saintes huiles*, ne nous tient plus rigueur.

Le portrait de M. D***, qu'il a exposé cette année, rappelle sa manière large et lumineuse. Il est brillant d'effet, et le jour y ressemble avec éclat et splendeur. Puisqu'il était en train de donner tant de lumière, il eût bien fait d'en glisser un pauvre petit rayon sur le bureau qui est là tout près ; M. D*** y verrait au moins pour écrire !

Le dessin de ce portrait, d'une rigide correction, donne à la pose du modèle un laissez-aller que produit seule, d'une manière parfaite, la copie exacte de la forme. Les draperies sont d'une grande vérité de couleur et d'étoffe ; les mains sont d'un bon coloriste, et la gauche surtout présente une rare perfection de galbe et d'intérieur : la chair en est souple, ferme, et nous l'aimons infiniment mieux que celle de la figure, dont la haute couleur est sans finesse de coloris, dont les ombres bistrées donnent au ton général une teinte vulgaire, et dont le modélisé imite parfois une enlure.

Monsieur Matet, dans le portrait du n° 399, a lutté de front avec une immense difficulté ; c'est en pleine lumière qu'il a posé son modèle. Son courageux peintre n'a reculé devant aucun obstacle, et nous sommes heureux de dire qu'il les a presque tous vaincus. Nous regardons ce portrait comme une excellente étude de la figure humaine, quoiqu'un peu molle et fondue. Pourtant nous ne saurions taire la manière peu franche et peu sentie dont les plans de la figure sont accusés ; la joue droite manque de demi-teinte et ne fait pas ; le front est déprimé dans la partie supérieure, et la lèvre inférieure semble se coller aux dents par un mouvement forcé. Ce sont là de bien faibles défauts, quand on les compare aux éminentes qualités de cette œuvre : ce corps, ces mains, ces bras, cette tête, ce regard, tout est si plein d'ensemble et d'harmonie, tout s'enlève et se détache du fond avec tant de relief, que ce portrait fait illusion ; on le dirait animé ! *Le général****, n° 398, du même peintre, a les mêmes qualités et les mêmes défauts ; cette tête, d'un coloris vigoureux, respire un vieil air de bravoure qui charme ; ce costume, avec sa couleur antique, ses dorures fanées, est plein d'éloquence. Si M. Matet veut châtier un peu plus la précision de ses contours, s'il veut mettre plus de fermeté dans ses muscles, et soigner davantage la valeur de

nière dont la censure serait exercée, relativement aux affaires de l'intérieur, attendu que l'état des choses était jugé inconstitutionnel par la chambre entière. Plusieurs députés ont prononcé des discours énergiques et déclaré que, si les explications des ministres n'étaient pas satisfaisantes, ils proposeraient de mettre le ministère en accusation, attendu que la résolution fédérale de 1819 ne prescrivait la censure que pour les affaires extérieures et non pour les affaires intérieures.

(Journal allemand de Francfort, 20 janvier).

NOUVELLES ANGLAISES. — On lit dans le *Times* la nouvelle suivante, qui serait assez grave si les décisions parlementaires, conformes au sentiment public, osaient passer des vaines paroles à l'action sérieuse.

Nous apprenons que les ministres d'Autriche, de Russie et de Prusse n'ont point assisté à l'ouverture du parlement, avec les autres membres du corps diplomatique, par suite de la protestation formelle contenue dans le discours de la reine, contre l'annexion récente de Cracovie. Sans aucun doute, LL. EEx. se seront ainsi abstenu par respect, par déférence pour une opinion si fortement conçue et exprimée par la souveraine et par le parlement de ce pays contre la violation des traités de Vienne par leurs cours respectives.

Le *Daily-News* fait justice des prétendues lettres de naturalisation destinées à servir de passeport aux lettres de marque.

« La maxime légale est, dit-il : *Nemo potest exire patrum*, » et il n'est pas possible de faire ainsi à volonté d'un Anglais un Mexicain. Ni les lois du Mexique ni celles d'aucun autre état étranger n'ont la moindre force ou autorité en ce pays (en Angleterre). En théorie générale, les lois municipales n'ont pas d'effet extra-territorial, et aucun gouvernement n'est tenu de reconnaître celles d'un autre. Un bureau établi pour délivrer des lettres de marque mexicaines est donc clairement illégal. S'il en était autrement, un éleveur d'esclaves de la Caroline pourrait établir dans *Cheapside* un bureau pour la vente des nègres, ou un bramé donner des représentations de *susteas* dans *Kensal-Green*. Si donc un pareil bureau est réellement ouvert, c'est incontestablement un dévoir pour les

Loin de là : à l'exemple des membres de la société boulangère, nous exprimons les mêmes sentiments ; nous croyons ce corps composé, à peu d'exceptions près, de parfaits honnêtes gens ; et nous le croyons aussi placé dans des conditions si défavorables, que nous considérons l'exemple qui leur est offert par la nouvelle société, comme la seule voie de salut qui reste ouverte comme refuge à leur industrie, pour se soustraire aux funestes et démoralisantes conséquences de la concurrence illimitée, base de notre état social actuel.

Le mot *industriels*, qui a si malheureusement mis en émoi leur susceptibilité, ne s'applique nullement à eux : la lecture attentive de la note insérée suffit pour justifier son auteur. Ce mot désigne une catégorie d'individus fort nombreux à Lyon, qui n'ont d'autres pensées que d'exploiter ceux qui ont foi en leur parole, et plus particulièrement le boulanger, le médecin et le pharmacien, qui rentrent dans la catégorie de ce que l'on pourrait appeler de première nécessité, et qui ne sauraient refuser leurs concours sans être accusé d'égoïsme ; voilà ceux que nous appelons *industriels* et qui n'ont pas toujours le besoin pour justifier leur conduite.

« Voyons à présent à justifier nos propositions ; et d'abord :

1^o *Avantage sur le prix*. — L'article que la société vous a adressé, et que vous avez bien voulu publier, me dispenserait, au besoin, de répondre (car les chiffres ont une grande puissance) ; cependant nous dirons que, faisant tout au comptant, n'étant point exposé à aucune chance de perte, cette société peut par ces raisons offrir aux consommateurs cette diminution, et nous croyons que là ne sera pas le dernier terme de l'avantage qu'elle donnera au public.

2^o *Meilleure qualité*. — Traitant tous leurs achats au comptant, nul doute que cette compagnie ne se trouve dans de meilleures conditions que le boulanger isolé, peu riche, qui, dans l'état actuel, est obligé de faire de nombreux crédits, et se trouve souvent, faute d'argent, mis à la disposition du marchand de farine ; de là cette différence dans le goût et la qualité du pain que l'on remarque fort souvent.

3^o *Enfin avantage sur le poids*. — Nous l'avons déjà dit, le corps des boulanger se compose d'honnêtes gens, nous le savons ; mais chaque corps a bien ses membres verreux, et nous avons connu certains boulanger qui n'étaient pas fort scrupuleux à l'égard du poids et de la marque.

Passons au mot *impôt immoral*, qui paraît aussi avoir profondément blessé messieurs les syndics de la boulangerie. Ici messieurs les syndics, sans cesser d'être honnêtes, cesseront d'être adroits, car eux-mêmes se condamnent. Ils offrent (au nom du corps sous-entendu) de livrer le pain à 3 c. par kilogr. au dessous du prix légal ; en d'autres termes, on vend le pain 3 c. de plus que sa valeur rationnelle. Eh ! pourquoi ? comment se fait-il que les boulanger n'accordent pas depuis longtemps cet avantage aux personnes qui paient comptant ? est-ce pour se couvrir de l'intérêt des avances qu'ils font à leurs autres clients ? Mais est-il juste de faire supporter à d'honnêtes gens, qui paient bien et comptant, les charges qui ne doivent retomber que sur ceux qui profitent des avantages du crédit ? Nous ne le pensons pas. Mais, même en admettant cette proposition, messieurs les syndics ont-ils bien compris toute la valeur de cette augmentation sur le prix du pain, et cela pour se couvrir seulement de l'intérêt de l'avance qu'ils font ? Nous ne le pensons pas ; car s'ils avaient bien étudié la question, ils se seraient bien aperçus que cet intérêt est exorbitant et frise l'usure. Or, je ne sache pas que le titre d'*usurier* soit préférable au titre d'*industriel*. Non, disons le franchement, ils ne se sont pas bien rendu compte de la position de leur corps, et n'ont pas compris que cette augmentation de 3 c. par kilogr. est une nécessité, non seulement pour le crédit, mais pour les pertes qu'ils éprouvent de la part de gens sans délicatesse, pour qui duper est une habitude. Et dans cette augmentation que nous qualifions d'*immorale* dans le sens que nous l'entendons, nous ne trouvons rien d'*odieux* ni d'*infâme* pour eux, ainsi qu'ils le disent ; nous trouvons tout simplement une compensation nécessaire et forcée pour couvrir les pertes qu'ils subissent.

Teiles sont, monsieur le Rédacteur, les réflexions qu'ont fait naître les réclamations de messieurs les syndics. Quant aux fâcheux effets qui doivent en résulter pour messieurs les boulanger, nous les renverrons à l'article si loyalement écrit par la société boulangerie, et que vous avez bien voulu insérer. Nous leur répéterons : Concentrez vos forces, unissez votre action, diminuez par ce moyen vos frais, et vous pourrez faire une loyale et avantageuse concurrence à la société qui s'organise, qui, du reste, ne demande qu'à ouvrir la voie aux améliorations.

journées.

Le célèbre voyageur des Alpes et du Rhin, qui avait offert de composer à l'instant même une omelette et d'aller pêcher à la serpette des tanches dans le canal des Alpines, fut proclamé le *Masaniello* de cette révolution improvisée.

La diligence partit ; les voyageurs restèrent ; et, comme la révolution qu'ils voulaient accompagner n'avait rien de contraire aux lois de la France, l'auteur de *Monte-Christo*, pendant que d'une main il rédigeait le souper promis à ses nouveaux sujets, fricassade de l'autre main une réquisition à M. le juge de paix pour constater le cas de force-majeure qui avait refusé à Orgon tant de ventres à jeun.

Dès qu'il put lire ce grand nom au bas d'une requête, le juge de paix tressaillit et accourut ; un procès-verbal dûment affirmé, contrôlé, timbré et insinué, fit droit à des plaintes qui se formulaient par une bouche aussi illustre.

Une conversation des plus intéressantes s'engagea ensuite entre l'écrivain et le juge. On assure que ce dernier signala à son interlocuteur quelques erreurs graves par lui commises dans le récit du funeste passage de Napoléon à Orgon. « Que voulez-vous ! répondit Alexandre Dumas en montrant le procès-verbal que le juge de paix tenait encore en main : c'est la faute de Napoléon, s'il n'a pas fait comme moi, dresser procès-verbal de son passage dans votre ville ! »

Le repas se passa joyeusement, et puis on demanda des chevaux de poste.

Il était déjà tard, le maître de poste était couché auprès de madame son épouse ; mais au bruit de ce grand nom, il arriva, coiffé d'un magnifique casque à mèche. L'auteur des *Trois Mousquetaires* lui promis de l'immortaliser.

Alexandre Dumas est parti ; mais les archives du canton d'Orgon conservent le procès-verbal authentique de son passage dans cette heureuse cité.

ALEXANDRE DUMAS A ORGON.

Le célèbre romancier a trouvé, à Orgon, les éléments d'un chapitre nouveau pour ses impressions de voyage. Voici le spirituel récit du *Publicateur d'Arles* :

Il y a peu de jours, le prince de nos romanciers, le roi de nos drame-turges, l'empereur de nos feuilletonistes, le souverain dont le nom ne cesse de retentir dans les colonnes et les bas de page de tous les journaux grands et petits, l'auteur de tout ce qui s'écrit aujourd'hui, Alexandre Dumas, traversait notre arrondissement, venant d'Espagne et d'Afrique.

Déjà ce simple fait est grave et très honorable pour nous ; mais le grand homme a voulu nous laisser un feuilleton en action, une petite comédie en chair et en os.

Voici l'histoire qu'il a écrite en traversant Orgon. Cette histoire-là, du moins, ne sera pas contestée ; car elle a été timbrée et enregistrée.

Ecoutez :

Alexandre Dumas, arrivant de Toulon, avait traversé Aix de grand matin, et n'y avait pris en passant qu'un modeste déjeuner. Dédaignant les splendeurs aristocratiques de la chaise de poste, dont certes il est cependant bien digne, l'auteur d'*Antony* avait accepté, qui le croirait ! une place de retonde dans la diligence d'Aix à Avignon. Il voyageait donc comme un simple mortel, et grâce à l'état affreux de nos routes, il était déjà huit heures du soir lorsqu'on arriva à Orgon sans avoir consommé en route le moindre *beefsteak d'ours*.

Les voyageurs demandèrent à s'arrêter à Orgon pour souper. Le conducteur, cet impitoyable autocrate du vieux système de locomotion, le conducteur s'y opposa et déclara qu'on ne mangerait qu'à Avignon.

Alors, excités depuis longtemps par l'éloquence de l'auteur des *Impressions de voyage*, tous ces estomacs affamés se mirent en révolte. On déclara au conducteur que ses prétentions étaient aussi ennuyeuses que cinq actes de *Caligula*, et qu'on allait faire une révolution en moins de trois

ratations qui doivent profiter aux gens les moins favorisés de la fortune, aux travailleurs enfin. Nous ne relèverons pas davantage les réflexions assez peu charitables qui terminent la lettre de messieurs les syndics. Il leur est permis d'avoir de la susceptibilité, même de l'esprit (ils peuvent nous en offrir un exemple incontestable, Reboul, poète-boulanger, de Nîmes) ; mais ils devraient éviter de se montrer ingrats envers la science (la chimie), qui seule leur donne parfois la faculté de fabriquer d'assez beaux produits.

Quant à moi, monsieur le Rédacteur, complètement étranger à la société boulangère par mes intérêts, je fais des vœux bien sincères pour son succès, bien persuadé que c'est le seul moyen de nous arrêter sur la pente rapide où nous entraîne la concurrence sans frein, qui n'est autre que la démoralisation de l'honnête homme, et l'abnégation forcée de tout sentiment de probité.

« Veuillez agréer, monsieur le Rédacteur, cette réponse, et recevoir l'assurance de ma parfaite considération et de mon respect.

A. C.

Le 16 janvier 1847.

TROUBLES DANS LE DÉPARTEMENT DE L'INDRE.

Le calme a été sérieusement compromis sur plusieurs points de la France, nous n'avons pas parlé de ces émeutes, dont le récit ne peut qu'augmenter les craintes générales et semer l'inquiétude, si nous parlons aujourd'hui des tristes événements dont les cantons Buzançais et Villedieu ont été le théâtre, c'est pour que, connus tels qu'ils sont, l'exagération ne s'en empêche pas pour les augmenter encore. Tout les bons citoyens déploreront comme nous des excès qui ne font qu'aggraver la situation déjà bien pénible des populations. — Nous sommes heureux de pouvoir constater le calme, la tranquillité qui règne dans notre industrie cité, qui subit avec résignation la crise cruelle du moment. — Les sacrifices volontaires que la philanthropie s'est imposés, les secours particuliers de toute nature qui ont été distribués, enfin la création de la boulangerie sociétaire, rue Sainte-Catherine, qui livre le pain à 10 c. par kilogr. au dessous du tarif, aideront puissamment les classes laborieuses à supporter cette pénible épreuve. Nous n'aurons pas moins que l'autorité supérieure ait négligé d'ouvrir des ateliers de travail. — Bien des bras manquent d'occupation, bien des familles éprouvent de cruelles privations; des ateliers offrant un travail assuré, auraient exercé matériellement et moralement une influence salutaire. La faim et l'oisiveté ne peuvent inspirer que de fatales résolutions. Il est d'une administration sage et prévoyante de les prévenir, alors surtout que des causes locales, périodiques, bien connues, la variabilité des eaux, peuvent produire d'un moment à l'autre une hâsse imprévue sur le prix des blés, malheureusement trop élevé déjà. Voici le récit du *Progrès de l'Indre* :

« Des troubles sérieux ont éclaté la semaine dernière dans le département de l'Indre, au sujet de la cherté des grains :

Des voitures de grains avaient été arrêtées, mercredi soir, dans la traversée de la ville de Buzançais, par un attroupement considérable, qui s'opposait à ce que ces grains venant de Châtillon, continuassent leur route sur Châteauroux.

M. Guesy, maire de Buzançais, abandonné de ses adjoints et du conseil municipal, n'avait pu parvenir à réunir la garde nationale, de sorte que rien ne s'opposait aux violeuses des perturbateurs, dont le nombre était de cinq cents environ.

Un des chefs de l'émeute avait proposé de faire signer aux principaux propriétaires l'engagement de livrer le blé à trois francs le double décalitre. Ce projet, accueilli avec enthousiasme, fut présenté jeudi matin au maire, au juge de paix et à une soixantaine d'habitants notables. Ceux-ci eurent la faiblesse d'acquiescer à cette proposition. En conséquence, un marché fut fait au nom du conseil municipal, qui acheta de M. Ratier-Pineau, l'un de ses membres, une partie du blé tenu en séquestre par l'attroupement.

Cela ne suffit pas aux séditieux; ils voulurent que tous les propriétaires s'associassent à l'engagement. Laissant à un petit nombre la garde du chargement de grains, ils se dirigèrent en masse chez les personnes qu'ils savaient avoir du blé à vendre, et leur demandèrent impérieusement de signer la convention acceptée par le conseil municipal. Beaucoup de citoyens, ainsi violents, signèrent; on ne leur fit d'autre mal que de leur prendre du pain, de la viande, du vin, etc.

Quelques-uns résistèrent. Pour échapper aux sévices de cette troupe menaçante, ils se cachèrent ou s'enfuirent. — C'est ce que voulait faire M. Chambert-Huart, lorsqu'on lui présenta la liste. Les émeutiers le poursuivirent. — Au moment où ceux qui marchaient les premiers se présentèrent à la porte du jardin, qu'il allait franchir, M. Chambert, homme robuste, de trente-six ans, qui avait été militaire, sortit deux pistolets de sa poche et leur dit :

— Laissez-moi! Respectez la liberté des citoyens. — Sinez! lui cria-t-on. — Je ne signerai rien de force, répliqua-t-il. Le premier qui vient sur moi, je lui brûle la cervelle!

Soi de leur propre mouvement, soit poussés par la foule, plusieurs des mutins s'avancèrent. M. Chambert tira ses deux coups: le premier tua l'homme qui lui avait parlé; le second blessa l'un de ceux qui étaient auprès.

Alors le groupe, exaspéré, se jeta sur M. Chambert, désarmé sans défense. Un homme armé d'une fourche de fer lui en porta un coup à la figure, lui creva un œil, et le renversa d'un second coup dans le ventre. L'infortuné se débattait vivement, appela vainement au secours: on le frappa avec des bâtons, avec des pioches, avec des pavés. Quand on l'eut tué, on s'acharna après son cadavre, qui fut porté, n'ayant plus de forme humaine, à l'hospice.

L'attroupement se mit ensuite à dévaster la maison de M. Chambert; plusieurs maisons eurent ensuite le même sort. On assure que des vols d'argent considérables ont été commis. Ce qu'il y a de certain, c'est que les émeutiers, à diverses reprises dans la journée de jeudi, se sont partagé des sacs d'écus par portions de 25, de 50, et même de 100 fr.

Ayant accompli ces actes criminels, l'émeute allait se porter, au bruit du tocsin, qui sonnait depuis plusieurs heures, sur les maisons du maire, du juge de paix et du maître de poste, lorsque M. le préfet arriva à Buzançais. Cela fit diversion. Revenant sur ses pas, la bande cerna la mairie aux cris de: A bas le préfet! le blé à trois francs!

M. Ferdinand Leroy, accompagné de M. le procureur du roi et de M. le juge d'instruction, sort de l'Hôtel-de-Ville, mar-

che au premier groupe, se mêle aux gens qui le composent, et leur adresse des paroles à la fois fermes et conciliantes. Cette démonstration, faite avec sang froid et résolution, impose aux perturbateurs, les cris cessent, et M. le préfet rentre à la mairie.

Il y est bientôt suivi par un grand nombre de femmes, qui viennent le sommer de signer l'engagement de la mairie et d'un certain nombre de propriétaires. Non seulement M. Ferdinand Leroy repousse énergiquement cette proposition, mais il proteste, à titre de magistrat supérieur, contre un acte qu'il frappe ainsi virtuellement de nullité. Au bout de quelques instants, M. Leroy sort une seconde fois, et, s'avancant vers les groupes, les engage à se dissiper; obéissant à ce conseil, les perturbateurs n'insistent pas, chacun se retire de son côté, et la tranquillité paraît rétablie.

Pendant que la sécurité renaissait à Buzançais, des désordres avaient lieu dans plusieurs communes placées entre cette ville et la nôtre. A Villedieu, un attroupement, composé en majeure partie d'individus de Buzançais, a successivement dévasté, pillé le château, le moulin à bluter, et la maison de M. Villain, bâtier. Dans le château, on n'a pas laissé un seul meuble intact; les tableaux et la galerie de M. Massan, l'une des plus remarquables et des plus riches de la province, ont été lacérés, déchirés, et les cadres, en morceaux, jetés à la rivière. Vainement M. Saulnier, maire de Villedieu, avait essayé d'apaiser les émeutiers en faisant distribuer gratis son propre grain, ils n'en ont pas moins continué leurs brigandages.

Arrivé trop tard sur les lieux, M. le préfet et M. le général de Rigni n'ont pu qu'ordonner des mesures pour éviter de nouvelles dégradations. Ils ont passé le reste de la nuit du mercredi et la matinée du jeudi à Villedieu; à trois heures du soir ils rentraient à Châteauroux.

La ne se bornent pas les désordres que nous avons à déplorer.

Les émeutiers ont pillé la propriété de M. Saint-Cyran, maire de Néhorn. A Gurol, propriété de M. Despaignol, des scènes de dévastation semblables avaient été commises. Les émeutiers se sont ensuite portés à Parcay; mais quelques jeunes gens de Châteauroux, ayant eu connaissance de ce projet, sont partis en poste pour l'empêcher, et à leur approche, les ignobles pillards ont pris la fuite.

Samedi, on essaya encore quelques tentatives à Châteauroux; mais l'attitude énergique de la garnison et de la garde nationale fit prompte raison des perturbateurs. L'ordre est rétabli.

Chronique locale.

CÉRÉALES. — Aux termes d'une dépêche ministérielle adressée aux intendants des divisions militaires, les agents du service des vivres devront s'abstenir, jusqu'à nouvel ordre, de tout achat de blés sur le marché des villes: les fournitures nécessaires aux manutentions de pain étant assurées par une autre voie.

La boulangerie sociétaire n'a pas perdu de temps. Elle fonctionne depuis plusieurs jours, rue Ste-Catherine, au coin de la Glacière, et livre un pain excellent à deux centimes par kil. au dessous du tarif. Aussi, peut-elle à peine suffire aux demandes qui lui sont faites. Nous avons visité cette boulangerie, nous avons examiné le pain; il ne laisse rien à désirer et pour l'aspect et pour le goût. A midi et demi l'on sortait la sixième fournée. Un local plus vaste et des fours supplémentaires seront bientôt indispensables; mais la société sera en mesure.

M. Besson, préfet de l'Ain, est arrivé à Bourg samedi soir. Hier dimanche, ce magistrat a reçu la visite du conseil municipal de Bourg ayant à sa tête M. le maire et ses adjoints, des membres du tribunal, de tous les fonctionnaires civils et militaires.

M. le préfet a montré constamment, pendant toutes ces réceptions officielles, une bienveillance remarquable et une affabilité pleine d'aisance.

La musique de l'artillerie a exécuté, dans l'après-midi, plusieurs morceaux devant l'hôtel de la préfecture. M. Besson est venu l'en remercier.

M. le préfet a assisté à une brillante soirée donnée par M. le receveur général.

Après une absence nécessaire de quelques jours, M. Besson viendra prendre définitivement les rênes de l'administration.

M. l'abbé Plantier vient d'être désigné par M. l'archevêque de Paris, pour prêcher le carême à Lyon en remplacement de M. de Ravignan.

Voici la liste de MM. les jurés désignés par le sort pour entrer en fonctions, le 8 février prochain, sous la présidence de M. le conseiller de Vauxonne, pour la première session des assises du Rhône :

MM.

Fournel, Joseph-Jean-Baptiste, docteur-médecin, rue de l'Annonciade, 17.

Giraud de Montbellet, André, à Anse (Rhône).

Four, Thomas, ex-limonadier, place Louis-le-Grand, 18.

Gaillard, Jean-Hyacinthe, impasse du Doyenné, 1.

Liant, François, épicier, rue de l'Hôpital, 21.

Lapiccière, Benoît, à Ville-sur-Garnioux.

Rousset père, François, rue des Farges, 48.

Mouterde, Jean-Antoine-Marie, avocat, place Louis-le-Grand, 5.

Fahy, propriétaire, à Brindas.

Dupasquier, Louis-Gaspard, architecte, rue St-Joseph, 5.

Lacroix fils, Pierre, marchand de coton à Thizy.

Joannon, François-Arthur, à St-Didier-au-Mont-d'Or.

Rivoire, Jean, à St-Didier-au-Mont-d'Or.

Rousset, Jérôme, notaire à St-Genis-Laval.

Laveur, Jean-Baptiste, géomètre à Salles.

Réjaunier, Jacques-Antoine, ex-avoué, rue Clermont, 5.

Musculus, brasseur de bière à Vaise, Grande-Rue, 35.

Place, Jean-Pierre, propriétaire à St-Nizier-d'Azergues.

Joannin, Georges-Étienne, courtier pour la soie, rue de Bourbon, 13.

Fauri, Pierre, entrepreneur de bâtiments, rue de Penthievre, 11.

Gaubin, Joseph, propriétaire, place Louis-le-Grand, façade de Saône.

Peillon, Barthélémi, propriétaire, à la Croix-Rousse, Grande-Rue, 28.

Pérachon, Fleury, propriétaire à St-Symphorien.

Muthuon, Louis-Marie, ancien major au 12^e d'artillerie, à la Croix-Rousse, cours d'Herbouville, 1.

Péricaud aîné, avocat, quai de l'Archevêché, 28.

Gérantet, Jean-Antoine, avocat, rue Sala, 4.

Gérico, Paul, marchand de soie, rue Puits-Gaillot, 31.

Laligand, Jacques-Marie, propriétaire à Chérantes.

Chochard, Henri-Louis-Philippe, commissionnaire en soierie, place St-Clair, 9.

Perrot, Etienne-François, propriétaire-négociant à Cublize.

Cura, Marie-Jean, notaire à St-Germain-au-Mont-d'Or.

Dames, Charles, propriétaire à Dardilly.

Banto, Joseph, fabricant de chaudières, place Louis-XVIII, 13.

Sérivaud, Jean-Marie, hôtelier, quai de Bondy, 145.

Cunisse, Augustin, receveur de l'enregistrement, rue de la Bombarde, 1.

Montalan, Antoine, essayeur de soie, rue Puits-Gaillot, 27.

Jurés supplémentaires : MM.

Trouba, François-Louis, courtier, rue de l'Annonciade, 24.

Coubayou, Gilbert, entrepreneur de roulage, rue Royale, 8.

Roi, médecin, rue St-Marcel, 28.

Trayous, marchand de soie, quai de Bondy, 160.

— Nous pouvons donner la nouvelle positive que M. Décrozot est vivant, et que depuis son départ de Pont-d'Ain, il n'a pas éprouvé le moindre accident.

— Dans la nuit de dimanche à lundi, un voltigeur appartenant au deuxième bataillon du 68^e de ligne, qui était en faction sur le quai Sainte-Marie-des-Châînes, près du moulin à grains, s'est fait sauter la cervelle avec son fusil de munition. On ignore complètement la cause de ce suicide.

— Un ouvrier en soie, demeurant rue de Penthievre, a tenté de s'empoisonner, il y a trois jours, en avalant de l'urine dans laquelle il avait laissé séjourné de la monnaie de cuivre. Il n'a pas tardé à être en proie aux plus violentes coliques, et il aurait infailliblement succombé aux atteintes du poison sans les secours qui lui ont été prodigés par M. le docteur Keysser.

— Lundi, un accident déplorable est arrivé à la Guillotière. Un enfant de deux ans et demi, qui avait été laissé seul pendant quelques instants, est tombé dans un baquet plein d'eau et s'est noyé. Quand la mère est arrivée, il ne donnait déjà plus aucun signe de vie.

— Un événement qui heureusement n'a pas eu de conséquences graves, est survenu, il y a peu de jours, près de Givors, sur le chemin de fer de St-Etienne à Lyon. Par suite de la rupture d'un essieu, six wagons appartenant à un convoi de charbon ont éprouvé une secousse tellement violente qu'ils ont été brisés et jetés sur le flanc. Les conducteurs n'ont pas été blessés, et tout le dommage s'est réduit à une perte peu considérable. (Rhône.)

— On sait que dans les temps ordinaires, il y a toujours dans notre ville un excédant marqué des naissances sur les décès; depuis un mois environ c'est le contraire qui a eu lieu. Les morts vont vite à Lyon, le dernier bulletin du bureau de l'état civil constate 133 décès contre 105 naissances seulement.

Nouvelles diverses.

Une femme qui, il a trente ans à peine, était la reine monde, brillante et enviée, s'éteint dans un petit coin du globe. Marie-Louise se meurt, dit-on. Si elle n'a point suffisamment aimé, elle a du moins beaucoup souffert, surtout dans ses dernières années. Sa fille, dont elle avait fait sa première dame du palais, et qu'elle avait mariée à un comte milanais, est poitrinaire et mourante sous les yeux de sa mère. Son fils, qu'elle idolâtre, paie sa tendresse par l'insensibilité et la dureté. Il est major dans un régiment autrichien... Marie-Louise a payé sa dette: puisse le pardon l'attendre au réveil comme il l'accompagne à l'instant suprême du dernier sommeil!

On lit dans le *Messager du Nord*:

M. Maurice Duval, préfet du Nord, est disgracié; il est remplacé par M. Desmoussaux de Givré, préfet du Pas-de-Calais. M. Maurice Duval, mis à la retraite, n'avait pas été prévenu de la décision ministérielle qui le frappe, et c'est au milieu des travaux qu'il ordonnait encore dans l'hôtel de la préfecture, qu'un garçon de bureau est venu lui apporter la nouvelle de sa destitution.

Voilà donc le prix de tant de zèle, de tant de dévouement aveugle au système actuel; pour l'homme qui a ordonné les fusillades de Grenoble, pour celui qui a fait régner l'ordre à Toulouse. On n'a pas même trouvé un renvoi poli, un congé convenable; et cependant cet ex-préfet avait sacrifié son repos et sa réputation au service du gouvernement. Marqué du sceau de la réprobation par les légitimistes, à cause de l'arrestation de la duchesse de Berry, à Nantes; par les démocrates, pour le sang versé dans ses missions de proconsul, M. Maurice Duval voyait son nom inscrit dans les pages contemporaines les plus terribles, car partout il avait prouvé la plus aveugle obéissance aux ordres qu'on lui envoyait d'en-haut.

Avis à tous les fonctionnaires que le zèle et l'ambition emportent en aveugles!

Nous lisons dans le *Var*, journal de Draguignan:

Il vient d'arr

Le généreux sauveur n'a poursuivi sa route qu'après s'être assuré que son protégé ne courrait plus aucun danger; et aux frétillements de sa queue, à son allure vive et dégagée, il était facile de reconnaître que l'intelligent quadrupède était heureux et fier de la bonne action qu'il venait d'accomplir.

(Nouvelliste.)

— Un journal de département recommande à l'attention la plus sérieuse des cultivateurs et des habitants de la campagne une production végétale qui, même en temps ordinaire, possède une valeur presque inappréciable, en offrant au pauvre un aliment toujours assuré, toujours sain et facile à obtenir à très peu de frais. Cette production est le potiron de Corfou appelé vulgairement *courge-verte*. Voici comment le journal que nous citons en fait connaît les avantages :

« La pulpe ou chair en est compacte, et n'offre pas à la cuisson le grave inconveniit des autres plantes de ce genre, qui jettent beaucoup d'eau dont il faut les débarrasser, mais avec laquelle s'écoule et se perd une grande partie d'arome et de saveur. La courge, au contraire très farineuse, demande que l'on ajoute de l'eau ou du lait en la faisant cuire. La pâte qu'elle donne s'épaissit singulièrement, et a réellement quelque chose de la châtaigne. En la faisant cuire seule, simplement avec une petite quantité d'eau, sans assaisonnement aucun, ni sel, ni beurre, ni lait; elle donne une pâte épaisse, sucrée et nourrissante. Ainsi, ce fruit peut devenir d'un secours extraordinaire dans les années de disette, et d'une importance remarquable pour le pauvre, qui doit l'accueillir en quelque sorte comme une nouvelle base alimentaire. Faite, préparée exprès par la Providence, cette plante, réellement l'amie du pauvre, n'exige pas les frais d'une culture recherchée, et ses produits sont considérables. »

UNE DÉCOUVERTE INTÉRESSANTE. — Un propriétaire de Belle-ville, voulant construire un pavillon dans le fond de son jardin, faisait faire des fouilles pour établir les fondations du bâtiment. Ces jours derniers, les ouvriers terrassiers étaient parvenus à environ cinq ou six mètres de profondeur, lorsqu'ils rencontrèrent des pierres fortement cimentées et formant le cintre, ce qui leur fit croire qu'elles comptaient la partie extérieure de la voûte de quelque caveau. On en prévint le propriétaire, qui ordonna de pratiquer une ouverture, ce qui fut exécuté, et une odeur méphytique s'échappa aussitôt du local mystérieux. Quand on eut donné le temps à l'air de pénétrer et de remplacer les miasmes dangereux, on descendit dans le caveau, et là un spectacle extraordinaire frappa les regards.

Sur une espèce d'escabeau et appuyé le long de la muraille était un squelette qui fut reconnu pour être celui d'une femme, et à quelques pas plus loin, étendu sur le sol, un autre squelette dans le côté gauche duquel, à l'endroit du cœur, se trouvait encore un poignard presque rongé par le rouille. Le caveau, visité avec soin, n'offrait aucune issue; seulement un endroit où les pierres semblaient différentes des autres, fait supposer que la porte avait été murée. On s'épuise en conjectures sur les personnages qui ont joué un rôle dans ce drame et sur l'époque, fort éloignée sans doute, où s'est passée cette lugubre histoire.

Lyon, le 29 janvier. — Le Gérant, J. REYNIER.

BULLETIN COMMERCIAL.

SOIES. — BULLETIN DE LA SEMAINE.

Nous avons reçu quelques nouvelles de la foire d'Aubenas, qui a commencé dimanche 17 et a continué lundi 18. Il s'est déjà opéré un assez bon nombre d'affaires surtout dans les bonnes qualités, qui sont recherchées. Voici les prix pratiqués que nous recevons à l'instant :

12 14 d. soies ordinaires (le 1/2 kilo). 26 à 27
12 15 d. id. 27 à 27 50
11 12 d. id. 27 75 à 28

10 11 d. soies courantes.	28 à 28 50
9 10 d. id. id.	29 à 29 50
9 10 d. id. de Joyeuse,	30 à 31
9 10 d. id. petite filature.	31 à 32 50
Soies filature à vapeur (le 1/2 kilog.)	
12 14 d. soie de Provence.	29 à 30
12 13 d. id.	30 à 31
12 14 d. soies des Cévennes,	31 à 32
9 10 d. id.	32 à 33
12 14 d. 5/6 coc. soies filées.	33 à 34
9 10 d. 5/4 id.	34 à 34 50
12 14 d. 5/6 St-Jean (Gard),	34 à 35
9 10 d. 5/4 id.	35 à 36

Le 15 courant, à Romans, le prix des soies grêges était bien tenu; les affaires

se sont traitées à la cote suivante :

14 16 d. soies ordinaires (le 1/2 kilog.)	26 à 26
15 14 d. id.	26 à 27 25
12 13 d. id. courantes.	27 50 à 28
12 13 d. id. Peyrins.	27 75 à 28

A Avignon, l'article soie suit le mouvement des autres places soyeuses. Les belles qualités sont toujours recherchées, et les prix, quoique bonifiés de 2 f. à 2 f. 50 par kilog. font espérer encore une nouvelle augmentation.

A Marseille, les transactions en soies n'ont pu conserver l'activité qu'elles avaient pendant les semaines précédentes; néanmoins jusqu'à ce jour, les cours n'ont pas subi des variations bien sensibles.

La consommation a été de 1 balle Mestoup L. G. à 17 f. le 1/2 kil. — 5 b. Mestoup P. G. à 16 f. — 8 b. Brousse L. G. à 15 et 16 f. 50. — 12 b. idem P. G. à 15 f. — 9 b. Andrinople, à 14 f. 75. — 5 b. Perse à 14 f. — 19 b. Salouïque fine à 18 et 23 f. 75. — 4 b. Naples à 26 f. et 26 f. 25.

Les derniers marchés de soies de la Drôme et de l'Ardèche ont été assez nuls à cause de la foire qui a eu lieu le 19 à Aubenas, où de grandes affaires se sont traitées.

Les cours sont toujours établis ainsi qu'il suit :

A Romans, soies courantes du pays, 52, 53, 54 et 55 f. le kilog. suivant le mérite de la marchandise.

A Joyeuse, soies surfinées, 50 f. 25, 50 f. 80, 51 et 51 f. 50 le demi-kilog.

Soies courantes, 27 f. 85, 28 f. 28 f. 30 et 29 f.

A Aubenas, soies fines, 29 f. 60, à 30 f. 25.

Soies 2^e choix, 21 f., 21 f. 80 à 26 f. 50, suivant le mérite.

A Avignon, l'activité dans les transactions s'est ralentie, cependant les prix n'ont pas fléchi.

A Marseille, les affaires sont aussi peu actives et les prix restent stationnaires. Les ventes pendant la semaine ont été de 8 b. Mestoup P. G., à 16 et 16 f. 25 le 1/2 kilog. — 2 b. Brousse L. G., à 15 f. 50 et 16 f. 50. — 3 b. Perse, à 14 et 14 f. 50. — 5 b. Brousse P. G. à 15 f. — 6 b. Baffa, à 42 f. 50. — 16 b. Castravan, à 14 f. — 15 b. Baruthine, à 12 et 15 f. — 1 b. Naples, à 25 f. 50.

(*Courrier de la Drôme*.)

PLACE DE COGNAC.

Cours des Eaux-de-vie.

Marché du 23 janvier 1847.

Eau-de-vie de 1846 des Bois, sans futaille (l'hectolitre), (60 d. c.) 90 à 92 fr.

do	do	Champagne	98 à 100
do	1845	des Bois	98 à 100
do	do	Champagne	104 à 106
do	1844	des Bois	101 à 103
do	do	Champagne	114 à 120
do	1843	des Bois	104 à 107
do	do	Champagne	120 à 123

COURS DES VINS.

Vins rouges et blancs, log. compris (de premier achat).

Vins rouges de 1846	145 à 150 f.
Vins blancs	150 à 155
Vins rouges de 1844	240 à 245
Vinaigres blancs à l'orléanaise, savoir :	Le tonneau de 8 hectolitres.
En barriques	170 à 180 f.
En 1/2 do	190 à 200

Les prix des vins, eaux-de-vie et vinaigres sans changement. Cependant on doit dire que la mesure adoptée le 14 du courant par la banque de France pour l'élevation de l'intérêt à 5 0/0, a jeté depuis quelques jours de la froideur sur notre marché. Une nouvelle adjudication de 20,000 hectol. vin rouge 1846, destinée pour la marine royale, aura lieu le 19 février à Bordeaux. On n'a pas encore avis d'une adjudication pour les vivres de la marine à Rochefort.

PLACE DE BORDEAUX. — 22 janvier 1847.

Eau-de-vie de 1843, logée	(l'hectolitre.)
ARMAGNAC.	71 "
MARmande.	70 "
PAYS.	69 "
5/6 disponible	110 à 111

PLACE DE BÉZIERS.

Cours des 5/6 l'hectolitre. 100 à 101

PLACE DE PARIS.

5/6 disponible 150 à 151

PLACE DE LA ROCHELLE.

Eau-de-vie disponible (sans futailles). 76 à 78

MARCHANDISES. Esprit 5/6 disponible le courant du mois, 121 à 122 f. févr. en août 113 à 116; savon disp. belle qual 108 f. ordre de livraison » Huile de Colza, disponible 94 f. l'hect. courant du mois 97 f. 3 suivant 97 f. 4 d'été et 4 derniers 105 f. les 100 kilog. Lille est venu: Colza 90 fr.

SUIFS. La vente des suifs de la boucherie a été active aujourd'hui de 67 f. 50 à 68 f. 50. L'absence totale des suifs étrangers et de saindoux augmente la demande des fabricants. Les suifs vieux en magasin restent également mieux tenus et valent environ 66 f. 50 à 67 f. Oléine 77 à 78 f. Stéarine 253 à 260 fr. Chandelles 71 à 72 f. Bougie stéarique supérieure 1,55.

LAINES. La tourture que prennent les affaires n'est pas du tout rassurante, le crédit se resserre de plus en plus. Les matières se soutiennent, les produits inclinent toujours à la baisse.

GRAINS ET FARINES. La tendance à la hausse est toujours la même. Les cours se sont tenus de 94 à 99 f. les 100 kilog. Blé 54 à 55 f. l'hect. 112, 116 à 117 kilog. 52 à 53 f., Bretagne 120 kilog. réglé de 52 à 51 f. Seigle 38 à 39 f. 108 à 110 kilog. Orge varié de 50 à 53 f. Avoine 36 à 36 50 les 150 kilog.

BOURSE du 22 janvier. On a essayé de soutenir les cours à terme dans l'espoir de forcer le débouvert à reprendre avant la liquidation; mais il y avait beaucoup d'offres au comptant; ce qui a arrêté le mouvement de hausse, malgré quelques escomptes qui ont eu lieu sur le 5 0/0, le 3 0/0, le nord et Lyon. Le 5 0/0 qui avait fermé hier à 77 65 avait fléchi ce matin à 77 48. Ouverture du parquet 77 80, fléchi 77 55, fermé à 77 85. Le 5 0/0 a varié de 117 à 116 80, ferme à 117 10.

Le comptant le 5 0/0 a fléchi de 20 centimes à 117, le 5 0/0 de 5 c. à 77 80. Après la bourse à 4 heures, on faisait 77 90.

La banque de France a monté de 15 f. à 3250. Changes point de variations. Les actions du Lord ont fléchi de 2 f. 50 à 610, Orléans de 6 f. 25 à 1211 25.

AVIS. L'efficacité de la PATE DE REGNAULD AINÉ et sa supériorité bien connue sur tous les autres pectoraux sont attestées dans une déclaration authentique de M. PARISSET, médecin des hôpitaux et secrétaire perpétuel de l'académie royale de médecine.

En outre, un RAPPORT OFFICIEL en date du 31 janvier 1844 constate qu'elle ne contient point d'opium.

Il faut se méfier des contrefaçons. Chaque boîte doit porter la signature de M. Regnault ainé.

On trouve cette pâte dans chaque ville chez les pharmaciens dépositaires.

Dimanche, 31 janvier.

PALAIS ENCHANTÉ. — GALERIE DE L'ARGUE.

GRANDE FÊTE composée d'expériences nouvelles aussi surprenantes qu'extraordinaires, parmi lesquelles on remarquera particulièrement UNE NOUVELLE PIÈCE MÉCANIQUE, inventée et exécutée par M. ROBIN depuis son retour à Lyon.

Le spectacle sera terminé par une Grande Tombola dédiée aux Dames.

Dimanche prochain, avant-dernière soirée:

DIX années de vogue toujours croissante ont placé la PATE de George, d'Epinal (Vosges), au premier rang des pectoraux. Tous les médecins qui la connaissent en prescrivent l'usage aux personnes atteintes de maladie de poitrine. Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 65 cent. et de 1 fr. 25 c., à Lyon, chez MM. Lardet, place de la Préfecture; Vernet, place des Terreaux, 13, et à la pharmacie des Célestins; à St-Etienne, Garnier-Martinet, rue de Foy; à Châlon-sur-Saône, Pourcher-Faivre, confiseur, Grande-Rue, 4; à Mâcon, Lacroix, pharmacien